

**VILLE DE DAMPMART (77)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres  
composant le Conseil : 23  
Présents : 12  
Votants : 20

SERVICE ÉMETTEUR : SECRÉTARIAT GÉNÉRAL  
ANNÉE : 2025

\*\*\*\*\*

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS DE  
L'ÉTAT 2025 - TRANCHE 3 - SALLES DE  
CLASSE**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six juin à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 20 juin 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :	Laurent DELPECH, Maire	Jean-Pierre PRIEUR
	Aude ZAFOUR, Adjointe	Guy ACHARD DE LA VENTE
	Françoise DARRAS, Adjointe	Guy DARRAS
	Michel PIRIS, Adjoint	Fabien MARTINEAU
	Catherine ALIBERT BRIGNONE, Adjointe	Marie PLEGNON
	Myriam CHMELEFF, Conseillère déléguée	Kévin FAVRET
ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :	Jacques POTTIER pouvoir Laurent DELPECH	
	Pierre CHOFFARDET pouvoir Catherine ALIBERT BRIGNONE	
	Yvonne PASQUIER pouvoir Jean-Pierre PRIEUR	
	Laurence HALLAIS pouvoir Kévin FAVRET	
	Francis BRIAND pouvoir Marie PLEGNON	
	Viviane PFLIEGER pouvoir Fabien MARTINEAU	
	Lydie ZMUDA pouvoir Michel PIRIS	
	Nadège PARFAIT pouvoir Aude ZAFOUR	
ABSENTS EXCUSÉS :	Cyril MERZY	
	David GENTEN	
	Oliviane DUPONT	

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15, à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil.

Pour la présente session, Monsieur Michel PIRIS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

# DEMANDE DE SUBVENTIONS DE L'ÉTAT 2025 - TRANCHE 3 - SALLES DE CLASSE

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé de présenter le dossier suivant auprès des services de l'État en vue d'obtenir des subventions au titre des dotations de l'État (DETR, DSIL, FONDS VERT) dans le cadre de l'extension de l'école Blanchet et de la création de la restauration scolaire :

- TRANCHE 3 - SALLES DE CLASSE

Tableau de financement :

Coût des Travaux HT	Coût des travaux TTC	Subvention sollicitée auprès de l'État HT
<b>EXTENSION DE L'ÉCOLE BLANCHET ET DE LA CRÉATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE TRANCHE 3 - SALLES DE CLASSE</b>		
2 036 895€	2 444 274 €	611 068,50€

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet d'investissement de l'opération ci-dessus présentée,

**SOLLICITE** l'aide financière la plus élevée que possible auprès de l'État au titre des Dotations de l'État pour l'année 2025,

**ARRÊTE** les modalités de financement suivantes :

Intitulé de l'opération :

➤ *Tranche 3 – SALLES DE CLASSE*

- Coût prévisionnel HT des travaux : 2 036 895 €
- Montant sollicité au titre de la dotation de l'État : 611 068,50 € (30% du HT)

**S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant d'avoir l'accusé réception du caractère complet des dossiers,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires et à signer tous documents (administratifs ou financiers) afférents aux demandes de subventions et à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée,

**DIT** que les crédits nécessaires à cette opération seront prévus au budget communal 2025.

FAIT ET DÉLIBÈRE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT LES MEMBRES PRÉSENTS SIGNÉ APRÈS LECTURE

Certifié exécutoire compte tenu de  
de la transmission en Sous-préfecture,  
le 27 juin 2025 de la publication  
le 27 juin 2025 en vertu des Lois  
des 2 mars et 22 juillet 1982.



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Laurent DELBACH

